

Conseil Municipal du 20 Novembre 2018

Le 20 Novembre 2018 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée le 14 novembre 2018 par Monsieur Antoine BECO, Maire de Loubressac.

Présents : MMES , GAY Charlène, MARCHAND Annie, MAURY Christine, TRIVIAUX Maryse et MMS. BECO Antoine BASSET Jacqui, BERGUES Jean-Claude, GRAS Gérard, LAFAGE Didier, MAZEYRAT Jean- Philippe, PEDAMOND Christian

Absents : GOISON Annic (procuration à Antoine BECO), HATOT Anne-Marie (procuration à Maryse TRIVIAUX), LAFAGE Didier,

Mme Marchand est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 octobre 2018.

2 points à l'ordre du jour sont annulés :

- La décision modificative pour mouvement de crédits demandée par la Trésorerie : après vérification il s'avère que ces mouvements ont déjà été budgétisés pour 2018.
- Le règlement de la salle des fêtes : notre juriste a apporté des corrections sur le règlement qui devait être présenté, les membres du conseil en charge de ce règlement n'ont pas eu le temps de les étudier et le sujet est donc reporté au prochain conseil.

1 – Convention Pech Gourbière 2019

Monsieur le Maire fait part de la proposition de renouvellement de la convention relative à la fourniture des repas pour la cantine scolaire par le Pech de Gourbière.

Malgré la hausse des denrées alimentaires et du carburant, les tarifs restent inchangés pour 2019 : 4,41€TTC.

La commune continue de prendre en charge 0,71€, le prix du repas pour les enfants est donc de 3,70€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 0 abstention), décide d'autoriser M le Maire à signer la nouvelle convention 2019 avec le Pech de Gourbière.

2 – Renouvellement de la convention de service Informatique et Progiciels

Monsieur le Maire fait part de la proposition de renouvellement de la convention relative au Service Informatique et Progiciels, proposé par le Centre de Gestion (renouvelable tacitement tous les ans, pour 3 ans).

Avec un module Progiciels (450€/an) et un module Informatique (5Go de stockage sécurisé, 222€/an) et des formations facturées 30€ la journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 0 abstention), décide d'autoriser M le Maire à signer la convention telle que présentée.

3 – Rapport annuel SAEP de la Région de Padirac – exercice 2017

Monsieur le Maire présente aux conseillers le Rapport annuel SAEP de la région de Padirac pour l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 0 abstention), décide d'approuver le Rapport annuel 2017 tel que présenté.

Des travaux sont en cours du côté de Sarrouil pour renouveler les conduites. Entre le réservoir de Granou et la station de Lacam, des travaux sont prévus en 2019 car il s'agit sans doute d'une des plus anciennes canalisations de Loubressac.

4 – Rapport sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement, exercice 2017

Monsieur le Maire présente aux conseillers le Rapport sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement, exercice 2017.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Les tarifs facturés par la commune n'ont pas évolués depuis 2002, seules les taxes et redevances d'organismes publics augmentent.

Le prix moyen au m3 pour 120m3/an est de 2,79€.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- ✓ **ADOPTE** le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

5 – Questions diverses

- **Commission de contrôle – réforme de la gestion des listes électorales** : la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU). Cette réforme, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. L'inscription des électeurs sur ces listes sera ainsi facilitée, et permettra d'intervenir jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.
Les maires se voient transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations. Un contrôle a posteriori sera opéré par des commissions de contrôle, créées par la loi précitée.
Il convient de proposer au Préfet le nom d'un conseiller municipal amené à participer aux travaux des dites commissions.
Christine MAURY se propose.
- **Courrier d'information de la sous-préfète** : un rappel sur la prise illégale d'intérêt lors des délibérations des conseils municipaux
- **PLUiH** : comme nous le craignons le bureau d'études a rendu un 1^{er} travail qui ne nous satisfait pas du tout, la commune en a fait part à CAUVALDOR, comme la majorité des autres collectivités.
- **Locaux commerciaux** : l'appel à candidatures a été lancé pour la saison 2019, déjà des candidats s'étaient fait connaître, M le Maire souhaitait avoir l'avis de son Conseil sur la sélection. À l'unanimité la préférence ira sur la durée de location la plus longue en privilégiant l'artisanat et les produits du terroir et la petite restauration.
- **Défibrillateur** : Comme déjà évoqué lors de précédents conseils, le défibrillateur a été installé sur le mur de la salle des fêtes. Une information sera distribuée pour informer les habitants.
- **Poteaux incendie** : le SDIS a fait un état des lieux de nos poteaux incendie. Nous avons donc contacté la SAUR pour des devis de réparation ou maintenance.
- **Ecole** : Nous avons 46 élèves, 23 dans chaque classe. Le conseil tenait à souligner la participation des enfants à la cérémonie du 11 novembre, où ils ont lu des courriers de poilus et entonner La Marseillaise, au côté de leur enseignante Laetitia Oger Liva
Le 7 janvier, débute, à l'école, les travaux de désamiantage. Le déménagement de l'école vers la salle des fêtes aura lieu la dernière semaine de décembre.
- **Recensement de la population** : le recensement aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019, rappelons l'importance du recensement pour la collectivité : les dotations sont attribuées en fonction du nombre d'habitants. Un agent recenseur viendra chez vous afin de vous remettre un questionnaire ou vous sensibilisera à vous rendre sur internet pour vous recenser.
L'INSEE utilise ses données à des fins statistiques, elle ne divulgue aucune de ses données, après une vérification de l'état civil pour éviter les doublons, les noms sont effacés des questionnaires lors du traitement informatique des données recueillies.
Parfois certains ont peur que les impôts ou la CAF aient connaissance des informations données, mais c'est absolument impossible.